

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 23 février 2024

Délibération N° : 20240223-09

OBJET : Création de postes dans le cadre des avancements de grades de l'année 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 16/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES - Joël GAUCHE – Pauline ROUX – Alexandre RENIE – Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX –

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

Chrystelle a donné pouvoir à Nicolas Tenoux -

Philippe Ribot a donné pouvoir à Nicolas Crunchant -

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène Farouze -

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou la modification du temps de travail. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial du Centre de gestion des Hautes-Alpes.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour le service administratif de la Mairie à hauteur de 30 heures hebdomadaires,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour le service technique de la Mairie à hauteur de 35 heures hebdomadaires,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe pour le service du patrimoine et affecté à la bibliothèque multimédia d'Abriès à hauteur de 24 heures hebdomadaires,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création :

- d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 30 h 00 hebdomadaires et précise que la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe sera soumis à l'avis du Comité Social Territorial.
- d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 h 00 hebdomadaires et précise que la suppression du poste d'adjoint technique territorial sera soumis à l'avis du Comité Social Territorial.
- d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 24 h 00 hebdomadaires et précise que la suppression du poste d'adjoint du patrimoine sera soumis à l'avis du Comité Social Territorial.

Le tableau des emplois est ainsi complété à compter du 1^{er} mars 2024 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial Principal

Grade : Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe

Effectif : 2

Temps non complet : 30 h

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial Principal

Grade : Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe

Effectif : 1

Temps complet : 35 h

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Adjoint du Patrimoine Principal

Grade : Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe

Effectif : 1

Temps non complet : 24 h

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 12 voix pour,

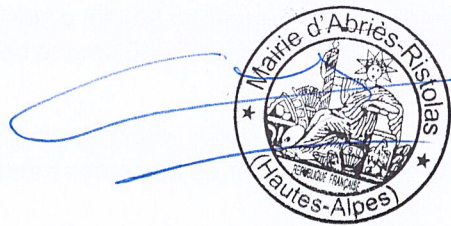
DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ainsi créés seront inscrits au budget général de la Commune 2024.

CHARGE le Maire de saisir le Comité Social Territorial du Centre de gestion des Hautes-Alpes pour avis sur la suppression des anciens emplois.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture